

À la pointe mondiale du numérique grâce à des projets PPP

07.03.2012

D'un coup d'oeil

Les partenariats public-privé conviennent non seulement aux constructions, mais présentent aussi des avantages dans d'autres domaines, comme la réalisation de projets de cyberadministration. Un nouveau manuel de la Confédération, élaboré en collaboration avec *economiesuisse*, montre comment ces partenariats fonctionnent.

Le concept est simple. Au lieu de confier des mandats à des entreprises, on partage avec un sous-traitant les risques et les avantages inhérents à un projet. Les partenariats fondés sur cette base sont souvent bénéfiques pour tous les partenaires. Par exemple, l'État n'est pas obligé de mettre en place un logiciel onéreux, mais peut utiliser une plate-forme commune avec d'autres entreprises. Il en résulte des coûts inférieurs et de meilleures solutions pour tous les participants. Quant aux citoyens, ils reçoivent un service amélioré et produit plus efficacement.

Ces solutions présentent un potentiel considérable surtout aux niveaux cantonal et communal. Pourtant, l'administration hésite encore souvent à envisager des solutions PPP, surtout par peur de l'inconnu. Élaboré conjointement par la Confédération et les milieux économiques, le manuel pour [l'Agenda numérique 2020](#). Si la Suisse veut à nouveau figurer parmi les cinq premières économies numériques du monde, elle doit faire un effort. *economiesuisse* entend montrer comment il est possible de réaliser des progrès d'une manière constructive. La rédaction du manuel elle-même était un PPP : l'UPIIC en a constitué le pôle public et *economiesuisse* le pôle privé.

Les avantages ci-après peuvent être obtenus grâce à des modèles PPP :

Économies d'échelle / effets de volume : Le prestataire qui fournit le même service à plusieurs clients peut répartir ses coûts fixes sur un plus grand nombre de prestations. Cela crée généralement des avantages de coût. De plus, le mandataire ne doit assumer de coûts que si la prestation de service est sollicitée.

Avantages liés à la spécialisation / effets de synergie : Grâce aux avantages induits par la spécialisation, les deux partenaires peuvent se concentrer sur leurs compétences de base. En règle générale, cette répartition des tâches présente des avantages en termes de coûts et de qualité pour chacun d'eux.

Structures et mécanismes d'incitation : Les deux partenaires bénéficient d'un partenariat dès lors que des normes claires sont appliquées en termes de performance et de qualité, conjointement avec des mécanismes de rémunération axés sur la prestation. La possibilité pour le partenaire privé de réaliser des bénéfices garantit l'existence d'incitations en matière d'efficacité et d'innovation.

Allocation des risques : Les risques sont assumés par le partenaire qui est le plus à même de les évaluer et maîtriser. Cela occasionne des coûts minimaux et contribue à optimiser l'ensemble des coûts.

Lors d'un projet réalisé via partenariat PPP, l'orientation à long terme et en particulier la prise en compte de l'ensemble du cycle de vie génèrent également d'autres avantages :

Optimisation des coûts d'exploitation : Les investissements sont optimisés en fonction de l'exploitation. Cela permet de réduire considérablement les coûts concernés.

Concurrence sur l'ensemble du cycle de vie: Non seulement les investissements, mais aussi l'exploitation sont soumis à concurrence. Cela induit des gains d'efficacité pour l'ensemble des coûts.

Innovation : S'il dispose d'une description fonctionnelle (axée sur le résultat) de la prestation à fournir, le partenaire privé peut intégrer ses idées au stade de la réalisation, ce qui permet d'optimiser le processus.

Synergies : Le partenaire privé reçoit la possibilité de générer des revenus grâce à des synergies et à l'utilisation (accessoire) commerciale du produit ou service, ce qui lui permet de réduire les coûts.